

Madame la Ministre,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste.

Les évaluations menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2016 à poursuivre notre effort collectif en ce sens. L'objectif de ces évaluations est en effet de réinterroger les politiques publiques, leurs résultats, leur utilité et leur adéquation avec les attentes des bénéficiaires et d'identifier leurs marges d'amélioration et d'évolution. Ces évaluations s'inscrivent par ailleurs dans une logique démocratique d'association des parties prenantes de la politique évaluée et de transparence quant à leurs objectifs, leur déroulement et leurs conclusions.

J'ai décidé de retenir votre proposition de réaliser une **évaluation de la formation continue des enseignants du premier degré**. La conduite de cette évaluation est placée sous votre autorité et votre responsabilité pour être conduite dans le cadre et selon les modalités que vous avez précisés dans la fiche jointe. Je demande par lettre séparée aux chefs de service de l'Inspection générale de l'Education nationale et de l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la recherche de bien vouloir désigner les membres de leurs services qui en assureront la réalisation, le cas échéant en association avec des experts ou évaluateurs externes à l'administration que vous choisirez de solliciter.

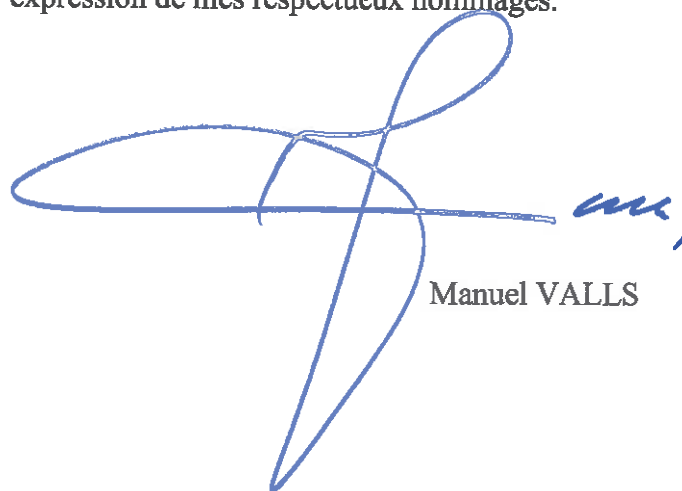
Conformément à la méthodologie élaborée par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et pour garantir l'appropriation des travaux, je vous saurai gré de réunir et présider à trois reprises au moins un comité d'évaluation qui sera composé des principales parties prenantes et auquel la maîtrise d'œuvre présentera ses travaux de cadrage opérationnel et de diagnostic, ainsi que les scénarios de transformation qu'elle proposera. Tout au long de la mission, je souhaite que le SGMAP puisse rendre compte à mon cabinet de l'avancement des travaux engagés et de leur bon déroulement. A cet effet, le cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification, placé auprès de moi, sera votre interlocuteur privilégié.

.../...

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche
110, rue de Grenelle
75 357 Paris SP 07

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes respectueux hommages.



Manuel VALLS

Copie à :

- ✓ Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification
- ✓ Monsieur le chef de service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
- ✓ Monsieur le chef de service de l'inspection générale de l'éducation nationale

Monsieur le chef de service,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste. Les évaluations de politiques publiques menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2016 à poursuivre notre effort collectif en ce sens.

La formation continue est un levier majeur d'accompagnement des enseignants du primaire rappelé dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.

Or, la formation continue s'est heurtée depuis de nombreuses années à des difficultés récurrentes en termes d'accessibilité pour les professeurs et de contenu, dont témoigne la sous-consommation des crédits dédiés. L'effort exceptionnel conduit pour la rentrée 2016 en termes d'ETP supplémentaires doit être l'occasion de redonner toute sa place à la formation continue. Dans ce contexte, le Gouvernement a décidé d'engager une évaluation de la formation continue des enseignants du premier degré (cf. la fiche de cadrage ci-jointe) sous six angles principaux :

- La cohérence entre le contenu de la formation continue et les besoins des enseignants dans leur diversité;
- L'articulation entre la formation initiale et la formation continue afin d'assurer un réel continuum et soutenir les enseignants dans leurs premières années d'exercice ;
- L'efficacité de la formation des enseignants du primaire pour leur permettre d'adapter leurs compétences aux évolutions de l'exercice du métier d'enseignant (formation continue) ;
- L'insertion de la formation continue dans le parcours professionnels des enseignants du primaire ;
- L'adaptation du pilotage et des moyens dédiés à la formation des enseignants du primaire compte tenu des besoins et des objectifs fixés ;
- La prise en compte du numérique, d'une part comme thématique de formation et d'autre part, comme outil de formation des enseignants du primaire.

Votre analyse devra permettre d'élaborer des scénarios d'évolution de la formation continue des enseignants du primaire permettant d'ajuster son contenu et ses modalités de mise en œuvre, ainsi que de corriger les disparités territoriales aujourd'hui identifiées.

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation sera assurée par

.../...

Monsieur Jean-Yves DANIEL
Chef de l'inspection générale de l'éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, tandis que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les membres de vos services que vous désignerez ainsi que par des experts ou évaluateurs externes à l'administration.

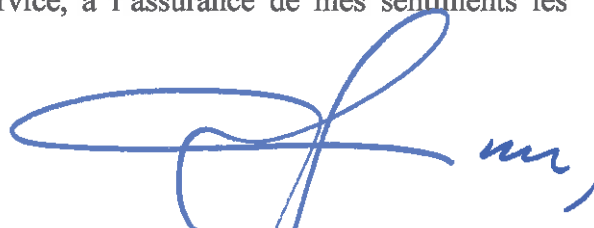
La maîtrise d'œuvre aura pour mission de réaliser les travaux d'évaluation en toute objectivité :

- elle pourra faire appel en tant que de besoin aux administrations et opérateurs publics concernés ;
- elle rendra compte de ses travaux au moins à trois reprises à un comité d'évaluation qui sera présidé par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et composé des principales parties prenantes ;
- elle affinera le cadrage et précisera *sous un mois* les modalités opérationnelles de réalisation des travaux (incluant les consultations et enquêtes nécessaires à la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires-usagers) qu'elle présentera au comité d'évaluation ;
- elle établira, *dans les 5 mois suivants*, un diagnostic et des scénarios de transformation qui seront également discutés en comité d'évaluation et feront l'objet de rapports publics qui seront, ainsi que les données traitées ou produites à cette occasion, mis en ligne ;
- elle veillera à nourrir ses réflexions des grandes orientations qui structurent la modernisation de l'action publique telles que la simplification, l'innovation, le recours aux technologies numériques et l'ouverture des données ;
- elle apportera, en tant que de besoin, son concours aux actions de communication que Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche conduira autour de cette évaluation, en particulier lors de la publication des rapports.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

Afin que le SGMAP puisse assurer son rôle d'accompagnement méthodologique, apporter à l'équipe d'évaluation les concours et appuis de sa compétence et rendre compte à mon cabinet de l'avancement et du bon déroulement des travaux engagés, je vous prie de veiller à l'associer tout au long de ces travaux. Le cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification, placé auprès de moi, sera votre interlocuteur privilégié. Vous le tiendrez informé, ainsi que Madame la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la composition de la mission et de toute difficulté importante ou retard.

Je vous prie de croire, Monsieur le chef de service, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel VALLS

Copie à :

- ✓ Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ✓ Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification
- ✓ Monsieur le chef de service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Monsieur le chef de service,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste. Les évaluations de politiques publiques menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2016 à poursuivre notre effort collectif en ce sens.

La formation continue est un levier majeur d'accompagnement des enseignants du primaire rappelé dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.

Or, la formation continue s'est heurtée depuis de nombreuses années à des difficultés récurrentes en termes d'accessibilité pour les professeurs et de contenu, dont témoigne la sous-consommation des crédits dédiés. L'effort exceptionnel conduit pour la rentrée 2016 en termes d'ETP supplémentaires doit être l'occasion de redonner toute sa place à la formation continue. Dans ce contexte, le Gouvernement a décidé d'engager une évaluation de la formation continue des enseignants du premier degré (*cf.* la fiche de cadrage ci-jointe) sous six angles principaux :

- La cohérence entre le contenu de la formation continue et les besoins des enseignants dans leur diversité;
- L'articulation entre la formation initiale et la formation continue afin d'assurer un réel continuum et soutenir les enseignants dans leurs premières années d'exercice ;
- L'efficacité de la formation des enseignants du primaire pour permettre à ces derniers d'adapter leurs compétences aux évolutions de l'exercice du métier d'enseignant (formation continue) ;
- L'insertion de la formation continue dans le parcours professionnels des enseignants du primaire ;
- L'adaptation du pilotage et des moyens dédiés à la formation des enseignants du primaire compte tenu des besoins et des objectifs fixés ;
- La prise en compte du numérique, d'une part comme thématique de formation et d'autre part, comme outil de formation des enseignants du primaire.

Votre analyse devra permettre d'élaborer des scénarios d'évolution de la formation continue des enseignants du primaire permettant d'ajuster son contenu et ses modalités de mise en œuvre, ainsi que de corriger les disparités territoriales aujourd'hui identifiées.

.../...

Monsieur Jean-Richard CYTERMANN
Chef de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale
et de la recherche
110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation sera assurée par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, tandis que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les membres de vos services que vous désignerez ainsi que par des experts ou évaluateurs externes à l'administration.

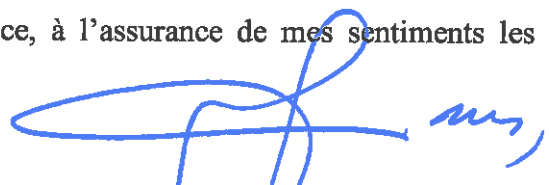
La maîtrise d'œuvre aura pour mission de réaliser les travaux d'évaluation en toute objectivité :

- elle pourra faire appel en tant que de besoin aux administrations et opérateurs publics concernés ;
- elle rendra compte de ses travaux au moins à trois reprises à un comité d'évaluation qui sera présidé par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et composé des principales parties prenantes ;
- elle affinera le cadrage et précisera *sous un mois* les modalités opérationnelles de réalisation des travaux (incluant les consultations et enquêtes nécessaires à la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires-usagers) qu'elle présentera au comité d'évaluation ;
- elle établira, *dans les 5 mois suivants*, un diagnostic et des scénarios de transformation qui seront également discutés en comité d'évaluation et feront l'objet de rapports publics qui seront, ainsi que les données traitées ou produites à cette occasion, mis en ligne ;
- elle veillera à nourrir ses réflexions des grandes orientations qui structurent la modernisation de l'action publique telles que la simplification, l'innovation, le recours aux technologies numériques et l'ouverture des données ;
- elle apportera, en tant que de besoin, son concours aux actions de communication que Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche conduira autour de cette évaluation, en particulier lors de la publication des rapports.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

Afin que le SGMAP puisse assurer son rôle d'accompagnement méthodologique, apporter à l'équipe d'évaluation les concours et appuis de sa compétence et rendre compte à mon cabinet de l'avancement et du bon déroulement des travaux engagés, je vous prie de veiller à l'associer tout au long de ces travaux. Le cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification, placé auprès de moi, sera votre interlocuteur privilégié. Vous le tiendrez informé, ainsi que Madame la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la composition de la mission et de toute difficulté importante ou retard.

Je vous prie de croire, Monsieur le chef de service, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel VALLS

Copie à :

- ✓ Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ✓ Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification
- ✓ Monsieur le chef de service de l'inspection générale de l'éducation nationale

Fiche de cadrage (projet)

Ministère pilote de l'évaluation : MENESR

Personne à contacter au sein du ministère :

Autre(s) ministère(s) concerné(s) :

Politique ou action publique à évaluer

1. Finalités, principaux objectifs de la politique à évaluer :

Les objectifs fixés par la loi de refondation de l'école de la République exigent un enseignement de qualité marqué par une professionnalisation effective et reconnue des acteurs.

La volonté de conduire chaque élève à la réussite, en réduisant notamment les effets des déterminismes sociaux, impose de porter prioritairement l'attention sur les premières années de scolarisation afin d'éviter l'émergence de difficultés dont le cumul entache, le plus souvent, toute la scolarité de l'enfant. Cette priorité se traduit par des réformes importantes, tant dans l'organisation de l'école primaire (dispositif plus de maîtres que de classes, modification de l'organisation des rythmes scolaires) que dans les contenus enseignés au travers des nouveaux programmes, de la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ainsi que la refondation des modalités d'évaluation des élèves). De telles évolutions impliquent que la formation des professeurs des écoles puisse reposer sur des contenus adaptés et organisés sur un modèle efficace. Aussi, la formation apparaît-elle comme le levier premier d'efficacité du système éducatif.

Si la refonte de la formation initiale avec la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et la mise en place d'un master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » constitue un progrès important pour les jeunes générations d'enseignants, l'exigence d'une formation continue renouvelée et renforcée est un enjeu fondamental pour accompagner les transformations de l'école. En effet, il est en premier lieu évident que l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier ne saurait être totalement maîtrisé à l'issue de deux années de master de sorte que le prolongement de la professionnalisation dans le cadre d'une formation continuée s'avère déterminant, et d'autre part, les équipes en poste doivent pouvoir bénéficier d'une formation attractive, intégrant les apports théoriques et didactiques portés par la recherche, à même de répondre à leurs besoins dans un contexte professionnel en évolution constante.

Or, la formation continue dans le premier degré s'est heurtée depuis de nombreuses années à des difficultés récurrentes, notamment liées à la suppression de postes d'enseignants jusqu'en 2012, ce qui a de fait limité les capacités de remplacement des professeurs des écoles et a par conséquent limité les capacités d'entraînement et d'accompagnement du changement des pratiques pédagogiques. Les objectifs de la politique à évaluer sont :

- Améliorer la qualité de l'enseignement dans le premier degré et la réussite des élèves, avec des enseignants mieux formés aux transformations de leurs métiers, conformément aux attendus de la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 ;
- Penser la formation continue et son articulation avec la formation initiale, notamment dans les deux premières années d'exercice de la profession en tant que titulaire (T1 et T2) ;
- Impliquer les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) dans la formation continue, en faire le terreau d'une nouvelle approche des pratiques de formation, en lien avec la recherche en éducation. Créer une culture partagée de tous les professeurs via les ESPE ;
- Développer la formation continue des enseignants du premier degré, renforcer son attractivité par une diversification de ses modalités et mieux l'intégrer dans les parcours professionnels ;
- Assurer des formations dont les contenus soient adaptés aux besoins identifiés des enseignants ; développer des outils à même de rendre compte et d'objectiver ces besoins ;
- Repenser les modalités de formation sur un modèle efficace (équilibre entre formation en présence et formation à distance, nombre d'heures de formation, etc.) et adapté aux contraintes logistiques et organisationnelles des écoles.

2. Principales parties prenantes de la politique à évaluer (services de l'État, centraux et déconcentrés, opérateurs nationaux et locaux, collectivités, etc., liste préfigurant la composition du futur comité d'évaluation) :

La conception et la mise en œuvre de l'évaluation de la politique de la formation des enseignants dans le premier degré implique à la fois l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESCO, DGRH, DGESIP et DAF), les inspections générales (inspection générale de l'éducation nationale et inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche), les services déconcentrés du ministère (rectorats et directions académiques des services de l'éducation nationale), les universités et plus particulièrement en leur sein, les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation. A cette liste peuvent s'ajouter le Centre national de la fonction publique territoriale, ainsi que les associations partenaires de l'école (La Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, les CMEA, les Francas, l'OCCE, etc.) et les opérateurs tels que le centre national d'éducation à distance, l'ENESR ou CANOPE qui participent également, directement ou indirectement, à la formation des professeurs des écoles. Les collectivités territoriales pourront aussi être associées aux réflexions notamment sur les liens entre activités scolaires et périscolaires.

3. Principales données financières relatives à la politique à évaluer (ordres de grandeur) : voir MAF2, Service B, DAF.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des crédits hors titre 2 inscrits en loi de finances depuis 2012 et la consommation observée.

en CP (en M€)

Formation des personnels enseignants	2012		2013		2014		2015		Evolution Exécution 2015/ Exécution 2014	LFI 2016
	LFI	Exécution	LFI	Exécution	LFI	Exécution	LFI	Exécution		
Frais d'organisation		5,41		3,44		3,94		5,45	38,3%	
Frais de déplacement		6,06		6,18		5,74		5,27	-8,2%	
TOTAUX	16,01	11,47	16,01	9,62	15,01	9,68	16,51	10,72	10,7%	17,88

Montants versés sur le T2 (indemnité forfaitaire de formation)	0,84		5,75		
--	------	--	------	--	--

En 2014, une indemnité forfaitaire de formation, payée sur le titre 2, a été créée pour les enseignants stagiaires à mi-temps.

En 2015, une mesure nouvelle de 3,5 M€ a été votée pour la mise en œuvre d'un grand plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire.

La sous-consommation des crédits hors titre 2 s'explique en partie par la contrainte du remplacement, qui ne permettait plus aux enseignants de partir en formation. Pour mémoire, de 2008 à 2012, 1 566 postes de remplaçants ont été supprimés.

La situation s'améliore depuis la rentrée 2013, 2 172 postes ont été créés.

Pour la rentrée 2016, deux mesures spécifiques en faveur de la formation sont prévues :

- création de 230 équivalents temps plein (ETP) pour l'augmentation des décharges de maîtres formateurs qui participent à la formation initiale et continue (un tiers de décharges au lieu d'un quart) ;
- création de 700 ETP pour le financement du remplacement d'une demi-journée de stage supplémentaire des enseignants en face d'élèves pour la relance en deux ans de la formation continue des enseignants.

Attentes du ministère pilote de l'évaluation

4. Principaux enjeux d'évolution/transformation/réforme de la politique à évaluer :

Après avoir longtemps été considérée comme un modèle d'efficacité, la formation continue des personnels du 1^{er} degré s'est réduite en volume (1,7 jour/personne, hors animation pédagogique, en moyenne sur l'année 2014-2015). Elle a vu ses contours profondément modifiés au point de susciter l'insatisfaction tant des pilotes institutionnels que des enseignants. Les indicateurs attestent, de façon convergente, du recul de la formation continue dans le 1^{er} degré :

- une sous-consommation des crédits Hors Titre 2 inscrits en lois de finances initiales au titre de la formation des enseignants ;
- une sous-représentation des actions relatives au 1er degré au Plan national de formation ;
- une chute du nombre de journées stagiaires en académie – 14,2% entre l'année scolaire 2013-2014 et l'année scolaire 2014-2015.

L'effort exceptionnel conduit pour la rentrée 2016 en termes d'ETP supplémentaires doit être l'occasion de desserrer la contrainte de remplacement et de redonner toute sa place à la formation. Ce nouveau contexte doit constituer une opportunité pour penser des stratégies de formation qui intègrent les évolutions des programmes scolaires, les nouveaux modes d'évaluation, mais aussi les résultats de la recherche. L'urgence d'une amélioration des résultats impose de s'interroger sur une actualisation des contenus et les modalités des actions de formation continue.

Par ailleurs, on fait le constat, depuis plusieurs années, de la difficulté du système de formation initiale à former des professeurs à la fois polyvalents et maîtrisant les diverses didactiques. Les professeurs des écoles sont très majoritairement issus des filières de formation en sciences humaines. En fonction des compétences déjà développées par les enseignants, il est donc nécessaire de renforcer leurs compétences dans les autres domaines de façon personnalisée.

En premier lieu, un état des lieux partagé du chantier de la formation des personnels du 1^{er} degré est à conduire pour mobiliser les acteurs du système éducatif sur la nécessité du changement. Ensuite, les pistes d'évolution viseront à revitaliser la formation continue des personnels du 1^{er} degré afin de lui donner une visibilité, un cadre partagé ainsi qu'une efficacité accrue.

L'enjeu obéit aux objectifs suivants :

- Développer un continuum de formation cohérent allant de la pré-professionnalisation, laquelle peut débiter dès la deuxième année de licence (L2), jusqu'aux premières années de titularisation (T2) de façon à permettre aux entrants dans le métier une maîtrise avérée des compétences inscrites au référentiel défini par l'arrêté du 1^{er} juillet 2013.
- Permettre un enrichissement professionnel des enseignants tant en termes de pratiques pédagogiques, de gestes professionnels que de savoirs. Favoriser une adaptation tout au long de la carrière aux évolutions d'une société de la connaissance. Intégrer les apports de la recherche dans les domaines des didactiques professionnelles, des didactiques des disciplines et des sciences cognitives, dont les avancées doivent contribuer à faire évoluer les pratiques de classe. Valoriser l'effort de formation par une reconnaissance de ce dernier, en développant, notamment, la possibilité d'une validation d'ETCS dans le cadre du master « MEEF : Pratiques et ingénierie de la formation », permettant à terme l'obtention complète du diplôme.

Prendre mieux en compte des évolutions liées au numérique sur la formation des enseignants du premier degré : formation des enseignants via des plateformes numériques, formation des enseignants aux méthodes d'enseignement via des outils numériques, etc.

Questions supplémentaires auxquelles devra répondre l'évaluation :

- Quels leviers pour améliorer la compétence professionnelle, spécifique puisque polyvalente, des personnels du 1^{er} degré dans le cadre réglementaire actuel de la formation continue ? Faut-il à cet égard interroger les modalités de recrutement ?
- Comment penser une formation adaptée à une mise en œuvre efficace du cycle 3 exigeant des temps conjoints inter degrés ? Quelles évolutions réglementaires envisager le cas échéant ?
- Comment assurer une adaptation permanente des contenus des formations aux besoins du système éducatif et comment améliorer les liens avec la recherche, notamment dans le cadre des ESPE et en lien avec l'expérimentation « Institut Carnot de l'Education »
- Quel continuum formation initiale / formation continue construire pour les personnels du 1^{er} degré notamment pour les T1 et T2 ?
- Comment conforter les relations entre l'Etat employeur et les ESPE, notamment en ce qui concerne les moyens alloués par les académies aux ESPE ?
- Quels leviers mobiliser pour donner toute sa place à la formation des personnels du 1^{er} degré, assurer son renforcement et sa consolidation en donnant au ministère les moyens de porter les axes forts de la loi de refondation de l'école, qu'il s'agisse des nouveaux programmes, des nouveaux dispositifs ou des nouvelles modalités d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des élèves ?
- Dans quelle mesure les crédits alloués et consommés pour la formation des enseignants du primaire sont-ils adaptés pour assurer une formation continue de qualité ?
- L'organisation du pilotage académique de la formation est-elle adaptée aux ambitions de la politique menée ?

- Comment prendre en compte dans les actions de formation les besoins diagnostiqués par les inspecteurs de circonscription en fonction des territoires, notamment en REP et REP+ ? Comment agir pour que cette exigence de formation continue soit suffisamment partagée par l'ensemble des personnels ?
- Comment assurer une meilleure prise en compte des évolutions liées au numérique dans la formation des enseignants du primaire ?
- Quels leviers offrent les outils numériques pour l'enrichissement de la formation des enseignants du primaire ? Quelle est l'efficacité des formations à distance actuellement dispensées (Plate-forme M@gistère) ?

Globalement, cette évaluation visera à améliorer l'action publique en termes :

- d'utilité, de pertinence :
- d'efficacité, de service rendu :
- d'efficacité, de coûts :
- de cohérence, de gouvernance :

5. Suites de l'évaluation visées (révision des objectifs de la politique, alimentation d'un projet de loi ou PLF/PLFSS, réorganisation, expérimentations...) et échéances :

- Eventuels ajustements réglementaires
- Possible révision du cadre national des formations des ESPE en articulation avec les objectifs de la formation tout au long de la vie
- Amélioration du pilotage national et académique sur la formation initiale et continue
- Relance de la formation continue des enseignants
- Recherche d'un meilleur équilibre entre formation à distance et en présence (formation hybride)
- Développement des ressources de formation

6. Profil possible/envisagé de l'équipe d'évaluation (évaluateurs internes au ministère, inspection(s), personnalité qualifiée, chercheur/universitaire, prestataire privé...) :

Il apparaît souhaitable de confier le pilotage de la mission à un recteur et à un inspecteur général spécialiste du premier degré (avec appui de la DGESCO).

La participation des inspections générales est nécessaire pour mener cette évaluation de la politique publique. Cependant, dans l'esprit propre aux EPP MAP (association des parties prenantes, consultation des bénéficiaires), l'équipe d'évaluation pourra associer des consultants mis à disposition par le SGMAP pour la réalisation, par exemple, d'une enquête/consultation auprès des bénéficiaires (enseignants, directeurs d'école, etc.) de la politique publique évaluée et/ou la conduite de travaux nécessitant une expertise particulière.

Principaux risques

7. Principaux risques liés au jeu des acteurs (soutiens/opposants), aux suites de l'évaluation, au calendrier, etc. :

Le bon déroulement de la mission nécessite une information spécifique des universités et ESPE concernées. Il faut aussi préciser les modalités d'association des syndicats aux travaux de l'EPP.

Calendrier : nécessité de réaliser l'EPP dans un délai resserré.

Il faudra veiller à articuler étroitement les travaux de l'EPP à ceux du comité national d'orientation et de la formation du premier degré (cf. ci-dessous).

8. Évolutions, projets parallèles ou travaux en cours ou prévus (réorganisation, projet de loi, études, consultations, assises...) susceptibles d'avoir un impact sur l'action évaluée ou sur le déroulement des travaux d'évaluation :

Un comité national d'orientation de la formation continue des personnels du premier degré vient d'être mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire. Composé de recteurs, d'IA-DASEN, d'IGEN, d'IGAENR, de présidents d'université, de directeurs ESPE, d'IEN, de conseillers pédagogiques, PEMF, de professeurs des écoles, il a vocation à dégager et porter des orientations fortes pour faciliter et accroître l'efficacité de la formation du premier degré. Cette nouvelle instance constitue un cadre approprié pour s'assurer du déploiement et de la mise en œuvre effective des recommandations formulées au terme de l'évaluation.